

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita  
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth  
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h  
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane  
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30  
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h  
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques  
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20  
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette  
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45  
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis  
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Engagement de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans la campagne  
"Territoires de Commerce Equitable" - Décision - Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lancée en 2009, la campagne internationale « Fair Trade Towns » (Territoires de Commerce Equitable) consistait à marquer l'engagement d'habitants d'une ville à acheter au moins d'un article du commerce équitable, pour mieux faire connaître ce type de relations commerciales auprès du grand public et pour augmenter la visibilité des acteurs du commerce équitable localement.

La démarche est née en Grande-Bretagne, puis s'est démultipliée dans d'autres pays européens (Belgique, Irlande, Allemagne, France).

En 2009, la campagne a été développée en France, et 14 collectivités territoriales ont reçu le titre « Territoires de Commerce Equitable » (23 aujourd'hui), suite à une évaluation réalisée par un jury national.

### **1- Présentation de la campagne « Territoires de Commerce Equitable »**

Chaque collectivité publique qui soumissionne à la démarche « Territoires de commerce équitable » doit s'engager à :

- Initier la mise en œuvre des 5 objectifs suivants sur son territoire :
  - o Objectif n°1 : voter une délibération dans ce sens et développer les achats de produits issus du commerce équitable,
  - o Objectif n°2 : contribuer à l'offre de produits issus du commerce équitable sur son territoire (notamment auprès des commerces, hôtels, restaurants),
  - o Objectif n°3 : inviter les entreprises et organisations clés de son territoire à acheter des produits issus du commerce équitable,
  - o Objectif n°4 : communiquer sur ses réalisations et sensibiliser le grand public aux enjeux du commerce équitable,
  - o Objectif n°5 : créer un Conseil Local pour le commerce équitable.

- Participer aux manifestations organisées dans le cadre de la campagne Territoires de Commerce Equitable (et notamment les journées de formation et d'échanges de bonnes pratiques avec les autres collectivités engagées),
- Informer les organisateurs de la campagne des actions menées (notamment par le biais des fiches expériences disponibles sur le site Internet de la campagne).

## **2- Actions de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le champ du commerce équitable et proposition de déposer une candidature au programme « Territoires de Commerce Equitable » en 2011**

La Communauté Urbaine de Bordeaux a déjà initié un certain nombre d'actions dans le champ du commerce équitable :

- de par sa politique d'achats responsables, et l'intégration du développement durable dans sa charte des achats, la Communauté Urbaine a introduit dans ses marchés publics des critères éthiques et du commerce équitable (achats de fournitures : vêtements de travail, achats de chocolats et jouets de Noël) et souhaite progresser dans ce domaine,
- par ses actions dans le développement économique et au titre de sa politique de développement de l'économie sociale et solidaire, la Communauté Urbaine a soutenu plusieurs initiatives portées par les acteurs locaux du commerce équitable, notamment par son partenariat récent dans la Quinzaine du Commerce Equitable organisée à Bordeaux les 20-21 mai 2011 par l'association Bellibulle.

Il est proposé que la Communauté Urbaine dépose une candidature au programme « Territoires de Commerce Equitable » pour l'année 2011 (dossier à remettre avant le 3 octobre 2011), afin de valoriser les actions déjà entreprises et également de s'inscrire dans une démarche de progrès et de mobilisation territoriale beaucoup plus vaste et ambitieuse. Ainsi, si la Communauté urbaine parvenait à recevoir le titre « Territoires de Commerce Equitable », notre établissement serait le premier organisme public d'Aquitaine et la première communauté urbaine de France à être primée. Ce titre n'est pas une labellisation, il ne constitue pas une fin en soi, il permet surtout :

- une valorisation, une pérennisation et un développement des actions menées, par l'accès à un accompagnement (journées d'échanges, de formation, kit de communication...)
- le lancement d'une dynamique territoriale, avec et auprès des autres collectivités locales, des entreprises, des commerçants...et auprès du grand public
- la mise en place d'une politique publique forte de soutien aux acteurs locaux du commerce équitable

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu** les engagements des collectivités locales françaises prises lors du sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002 ;

**Vu** la loi 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, et notamment son article 60 précisant la définition du commerce équitable ;

**Vu** le code des marchés publics de 2006, et notamment ses articles 5, 6, 14, 45, 50, et 53 qui permettent au pouvoir adjudicateur de privilégier des critères de développement durable dans ses appels d'offres ;

**Vu** la résolution du Parlement Européen du 6 juillet 2006 ;

**Vu** la communication de la Commission Européenne du 5 mai 2009 (qui reconnaît explicitement que les acteurs du commerce équitable ont joué un rôle pionnier en matière de développement durable et qui adopte la définition de FINE (FLO, WFTO – ex-IFAT-, NEWS, EFTA) du commerce équitable) ;

**Vu** la définition de FINE du Commerce Equitable :

« Le Commerce Equitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du Commerce Equitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel. »

**ENTENDU** le rapport de présentation

**Considérant** le commerce équitable comme un outil efficace pour favoriser le développement et l'autonomie des producteurs et travailleurs des pays en développement et promouvoir le développement durable,

**Considérant** le poids économique des achats publics (15% du PIB en Europe) et leur possible contribution au développement d'un commerce plus respectueux de l'homme et de son environnement basé sur le respect des droits fondamentaux et de l'environnement ainsi qu'au développement d'un commerce équitable permettant la juste rémunération des producteurs,

**Considérant** le potentiel démultiplicateur de l'engagement des collectivités territoriales autour des axes suivants :

- la communication de proximité avec les citoyens et les consommateurs,
- le développement économique local,
- le développement d'initiatives locales en faveur du commerce équitable,
- le rôle des collectivités dans la solidarité internationale,
- l'exemplarité de l'institution publique.

**Considérant** que cette délibération affirme l'attachement de la Communauté Urbaine de Bordeaux à promouvoir plus de justice dans les règles du commerce international,

## DECIDE

**Article 1 :** d'engager la Communauté Urbaine de Bordeaux dans la démarche « Territoires de Commerce Equitable » et à déposer une candidature dans le cadre du programme 2011

**Article 2 :** d'autoriser la transmission du dossier de candidature, qui déclinera les objectifs principaux visés par « Territoires du Commerce Equitable »

- Initier la mise en œuvre des 5 objectifs sur notre territoire :

Objectif n°1 : développer les achats de produits issus du commerce équitable,

Objectif n°2 : contribuer à l'offre de produits issus du commerce équitable sur son territoire (notamment auprès des commerces, hôtels, restaurants),

Objectif n°3 : inviter les entreprises et organisations clés de son territoire à acheter des produits issus du commerce équitable,

Objectif n°4 : communiquer sur ses réalisations et sensibiliser aux enjeux du commerce équitable,

Objectif n°5 : créer un Conseil Local pour le commerce équitable

- Participer aux manifestations organisées dans le cadre de la campagne Territoires de Commerce Equitable (et notamment les journées de formation et d'échanges de bonnes pratiques avec les autres collectivités engagées),

- Informer les organisateurs de la campagne des actions menées (notamment par le biais des fiches expériences disponibles sur le site Internet de la campagne).

**Article 3 :** d'autoriser le versement de la participation forfaitaire pour frais de dossier, d'un montant de 300 €, à la Plateforme pour le Commerce Equitable, permettant l'enregistrement de notre dossier de candidature,

**Article 4 :** La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre 011 article 6188, Fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
3 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 3 OCTOBRE 2011

M. FRANCK MAURRAS